

ORDONNANCE

NOUS, André ASTORG, Président du Tribunal de Commerce de RODEZ,

Assisté de Maître Marie-Paule BISCAYE-GUILLAUME, Greffier en Chef,

Vu la requête qui précède et les motifs y exposés, présentée par :

Monsieur Philippe MOLENA, Gérant de la SARL MOLENAT HOLDING, au siège social à DECAZEVILLE (12), 19 Site Industriel, Centre Ville, , immatriculée au RCS DE RODEZ sous le n° B 414.608.414 (97 B 200).

en vue de la désignation d'un Commissaire aux Apports,

DESIGNONS Monsieur Georges GOYON
EXPERT COMPTABLE DU CABINET AGC
Residence de l'Europe
32 Rue de la République
71000 MACON

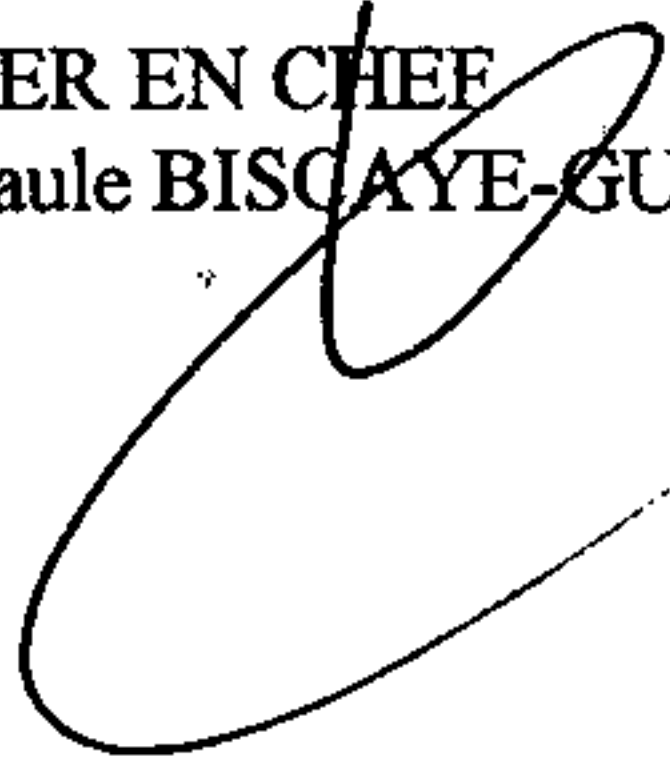
en qualité de **COMMISSAIRE AUX APPORTS** avec pour mission, conformément aux dispositions des articles 62 de la loi du 24 juillet 1966 et 25 du décret du 23 mars 1967 :

- d'apprécier et d'évaluer l'apport effectué par la SARL MOLENAT PVC au siège à DECAZEVILLE (12), ZI DU CENTRE
- d'établir un rapport de ces appréciations, évaluations, constatations et avis, qui sera soumis à l'approbation des associés de la SARL MOLENAT HOLDING.

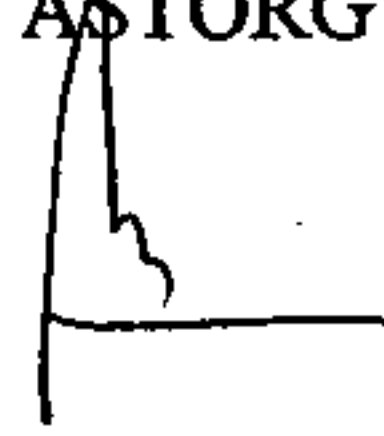
FAIT à RODEZ, le

9 juin 1998

LE GREFFIER EN CHEF
Me Marie-Paule BISCAYE-GUILLAUME



LE PRESIDENT
André ASTORG



R15

REQUETE PRESENTEE A MONSIEUR LE PRESIDENT DU TRIBUNAL
DE COMMERCE DE RODEZ

AUX FINS DE NOMINATION D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS.

Je soussigné, Monsieur Philippe MOLENAT, chef d'entreprise, demeurant à
Peyrebrune, commune de FIRMI (Aveyron),

Né à VILLEFRANCHE DE ROUEGUE (Aveyron) le 10 août 1966,

Agissant en qualité de gérant de la société:

MOLENAT HOLDING, société à responsabilité limitée au capital de 50.000
Francs dont le siège est à DECAZEVILLE (Aveyron) 19, Site Industriel, Centre
Ville, et dont le numéro d'identification est 414 608 414 (RCS RODEZ).

Sollicite de Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de RODEZ, la
nomination de Monsieur Georges GOYON, expert-comptable, commissaire aux
comptes, du Cabinet AGC, résidence de l'Europe, 32 rue de la République 71000
MACON,

En qualité de commissaire aux apports à la SARL MOLENAT HOLDING,
dans le cadre d'une augmentation de capital par apports en nature projetée,
conformément aux dispositions des articles 62 et 40 al.1 de la loi n°66-537 du 24
juillet 1966.

L'augmentation de capital consiste en l'apport de 5.998 parts des 6.000 parts
de la société MOLENAT PVC, SARL au capital de 600.000 Francs dont le siège
est à DECAZEVILLE (Aveyron) ZI du Centre, et dont le numéro d'identification
est 401 918 446 (RCS RODEZ).

L'agrément de MOLENAT HOLDING en qualité de nouvel associé de
MOLENAT PVC résulte d'une décision de l'assemblée des associés de cette
dernière société en date du 25 novembre 1997.

Fait à DECAZEVILLE le 3 juin 1998

